

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



56052

Distr.
LIMITEE
E/CN.14/L.372
13 février 1969
FRANCAIS
Original : ANGLAIS



COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
Neuvième session
Addis-Abéba, 3-14 février 1969

Projet de résolution

Petites industries

Présenté par : Botswana, Nigéria, République arabe unie

La Commission économique pour l'Afrique,

Reconnaissant que les petites industries qui, telles qu'elles ont été définies par le secrétariat sont des entreprises manufacturières dont l'investissement en machines ne dépasse pas 50.000 dollars, peuvent apporter une contribution importante à l'effort industriel global des pays africains,

Reconnaissant aussi qu'elles aident à développer l'esprit d'entreprise, à former des spécialistes et à encourager l'utilisation, dans les pays, de capitaux, de matériel et autres facteurs, dans les limites des capacités et des ressources des pays membres,

Se félicite que le secrétariat ait pris l'initiative d'organiser, au moment de la neuvième session, une exposition des petites industries, pour démontrer l'importance des petites industries dans les économies des pays africains, et de publier une brochure sur les petites industries ainsi qu'un répertoire des fabricants de machines,

Rappelle sa résolution 156(VIII) dans laquelle elle accueillait favorablement la création d'un centre consultatif pilote des petites industries à Niamey,

Note avec satisfaction les services rendus par ce centre consultatif et l'aide reçue de pays donateurs amis,

M69-589

Demande instamment à d'autres organes des Nations Unies qui s'occupent de petites industries, et en particulier à l'ONUDI et à l'OIT, de fournir appui et collaboration à la Commission pour les programmes de travail biennal proposés,

Approuve le projet de programmes de travail et ordre de priorité pour 1969-1970 et les projections jusqu'en 1973 dans ce domaine, et recommande tout spécialement pour éclairer les chefs d'entreprise, l'élaboration d'études de rentabilité ou de projets modèles pour les petites industries, qui soient adaptés aux conditions propres à l'Afrique, ainsi que la diffusion de telles études par l'intermédiaire des centres nationaux déjà créés, ou à créer, en vue du développement des petites industries.